

Evolutions Réglementaires

Métaldéhyde : Classement **CMR 2** (Cancérigène, mutagène, reprotoxique)
Produits à base de Métaldéhyde : **CMR 2 si $\geq 3\%$ de métaldéhyde.**

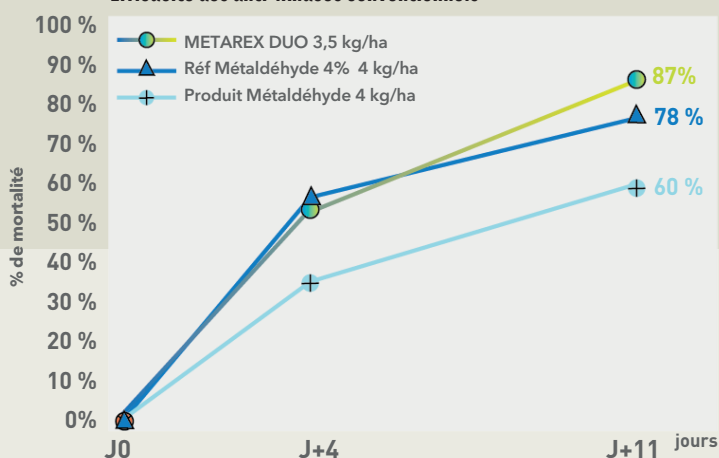
- ↳ **RPD depuis le 1^{er} janvier 2021 : à 9 €/kg SA** sur tous les anti-limaces à base de métaldéhyde
ex : 36 cts/kg sur Réf métaldéhyde 4% - 27 à 45 cts/kg sur génériques à base de métaldéhyde
- ↳ **Stockage Agriculteur : Obligatoire** dans un **local phytosanitaire** sur **étagère séparée** des autres produits.

METAREX® DUO

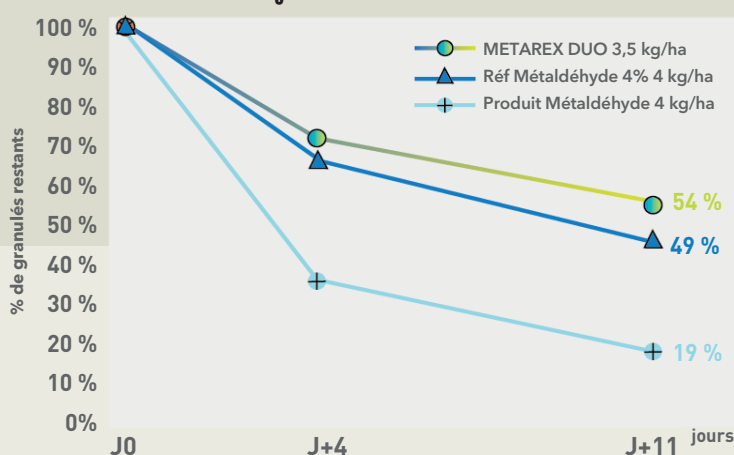
La solution Non classée / RPD la plus faible / Sans contrainte de stockage

Conditions de l'essai : Essai cage avec répétitions 20 limaces grises/m² • Source : Distributeur, réalisé par un prestataire Promovert • Localisation : Gers

Efficacité des anti-limaces conventionnels



Consommation des granulés



Efficacité



Rapidité d'action inégalée



Consommation des granulés

METAREX® DUO

La référence efficacité et rapidité du marché
METAREX DUO = Réf Métaldéhyde 4 % - 0,5 kg/ha

METAREX® DUO

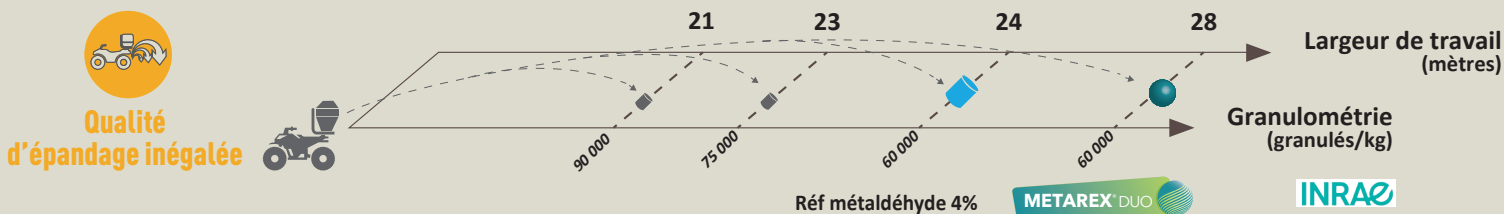
Plus de granulés disponibles
=
Plus de limaces contrôlées

METAREX® DUO assure la meilleure efficacité et rapidité d'action avec un nombre d'appâts disponible important pour une protection longue durée et rentable.

Pour apporter efficacité et rentabilité au champ, l'anti-limaces doit aussi répondre aux attentes de **tenue à la pluie et de performances à l'épandage.**

Avec **METAREX® DUO**, les fondamentaux des appâts DE SANGOSSE sont encore améliorés :

- **Résistance à la casse** : la forme sphérique de l'appât apporte une meilleure résistance lors de l'épandage que la forme cylindrique



- **Résistance à la pluie** : METAREX® DUO apporte une résistance à la pluie au-delà de 60 mm (étalés sur 10 jours).



LA nouvelle référence conventionnelle
pour répondre aux besoins des distributeurs et agriculteurs

	ATTENTES TECHNIQUES			ATTENTES DE RENTABILITÉ			ATTENTES SOCIÉTALES		
	Efficacité	Régularité	Rapidité d'action	Largeur d'épandage	Flexibilité de doses	RPD (€/Kg)	Substance active (gr/ha)	Classement CMR2	Liste IFBM
METAREX DUO	++++	++++	++++	++++	++++	0,09	50	NC	Oui
Réf métaldéhyde 4%	+++	+++	+++	+++	+++	0,36	200		Oui
Réf métaldéhyde	++	++	++	++	++	0,23	125	NC	Non

METAREX® DUO - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. SPe6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : **DE SANGOSSE SAS** au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire. FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 PONT DU CASSE - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Édition **MARS 2022** - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr. Crédit photo : Gettyimages. Création BMV COMMUNICATION

Phosphate ferrique : Sans classement

Métaldéhyde :

Matière solide inflammable, catégorie 2,

H228 : Matière solide inflammable ; Toxicité aiguë catégorie 3,

H301 : Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité pour la reproduction catégorie 2,

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité aquatique chronique catégorie 3,

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**